Prunet

assainissement collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2024

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site $\underline{www.services.eaufrance.fr}$, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Carac	ctérisation technique du service	4
	1.1.	Présentation du territoire desservi	4
	1.2.	Mode de gestion du service	4
	1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0) Erreur! Source du renvoi introu	vable.
	1.4.	Nombre d'abonnés Erreur ! Source du renvoi introu	vable.
	1.5.	Volumes facturés Erreur! Source du renvoi introu	vable.
	1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	
	1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	7
	1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	8
	1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	
	1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	13
		1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	
	1.10.	2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	13
2.	Tarif	ication de l'assainissement et recettes du service	14
	2.1.	Modalités de tarification	14
	2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0) Erreur! Source du renvoi introu	vable.
	2.3.	Recettes	
3.	Indic	ateurs de performance	18
	3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	18
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	
	3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	
	3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	
	3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	
	3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	
	3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	
	3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2) Erreur! Source du renvoi introu	
	3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	
	3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3) Erreur! Signet nor	ı défini.
	3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)Erreur! Source du renvoi	
	3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	
	3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	
	3.14.	Taux de réclamations (P258.1) Erreur! Source du renvoi introu	vable.
ŧ.	Finar	ncement des investissements	29
	4.1.	Montants financiers	29
	4.2.	Etat de la dette du service	
	4.3.	Amortissements	
	4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les	
	perform	ances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	
	4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérant	
	cours du	ı dernier exercice	
5.		ons de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	
6.		eau récapitulatif des indicateurs	

1. Caractérisation technique du service

Présentation du territoire desservi

1.1.

Le service est géré au niveau 🗹 communal ☐ intercommunal Nom de la collectivité : Prunet Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.): Commune Compétences liées au service : Oui Non $\sqrt{}$ Collecte $\overline{\mathbf{V}}$ Transport Dépollution $\overline{\mathbf{V}}$ Contrôle de raccordement Elimination des boues produites Les travaux de mise en conformité de la Et à la demande des propriétaires : partie privative du branchement suppression travaux de d'obturation des fosses Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.): Prunet Existence d'une CCSPL □ Oui ✓ Non Existence d'un zonage X Oui, date d'approbation* : 22/04/2005 ☐ Non Mode de gestion du service *1.2.*

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

^{*} Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 396 habitants au 31/12/2024 (396 au 31/12/2023).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 165 abonnés au 31/12/2024 (165 au 31/12/2023).

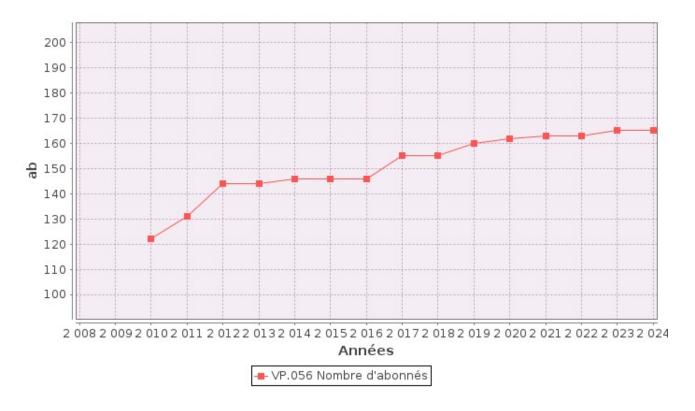
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2023	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Prunet					
Total	165			165	0%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 190.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 17,46 abonnés/km) au 31/12/2024. (17,46 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,4 habitants/abonné au 31/12/2024. (2,4 habitants/abonné au 31/12/2023).

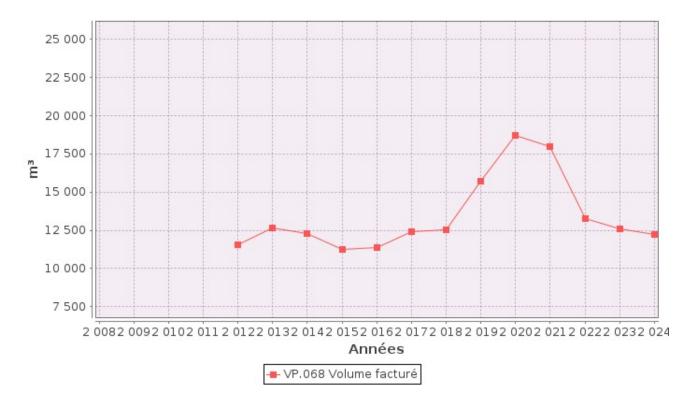


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques (1)			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	12 586	12 233	-2,8%

⁽¹⁾ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers	Volumes exportés durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Total des volumes exportés			
Volumes importés depuis	Volumes importés durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2024 (0 au 31/12/2023).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 9,45 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 9,45 km (9,45 km au 31/12/2023).

ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage

Ouvrages d'épuration des eaux usées *1.9.*



Le service gère 4 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1: Station d'épuration Bourg Code Sandre de la station: 0515156V001

							0.001					
Caractéristiqu	ies générales											
Filière de traite	ment (cf. annex	e)		Lit b	actérien							
Date de mise en	n service			01/0	1/1992							
Commune d'in	nplantation			Prun	et (1515	6)						
Lieu-dit												
Capacité nomin	nale STEU en E	H ⁽¹⁾		150								
Nombre d'abor	més raccordés											
Nombre d'habi	tants raccordés											
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j									
Prescriptions	de rejet											
G	. ,	Auto	orisation e	n date du	·							
Soun	nise à	Déc	laration e	n date du								
		Type de	milieu réc	epteur	Eau	douce de s	surface					
Milieu récep	oteur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	Bois	du Four						
Polluant	autorisé	Conce	Concentration au point de et / ou					Rendement (%)		(a)		
1 Onuani	autorise		rejet (mg	<u>5</u> /1)			- Ou		TCIN	dement (7	0)	
DE	BO ₅					et		ou				
DO	CO					et		ou				
M	ES					et		ou				
NO	GL					et		ou				
N'.	ГК					et		ou				
р	H					et		ou				
NI						et		ou				
F	Pt					et		ou				
Charges rejeté	ées par l'ouvra	ge										
gj			Confo	ormité du	reiet en	concentrat	ion et/ou	en rendem	ent selon	arrêté		
Date du bilan	Conformité	DE	$8O_5$	ı	CO	1	ES	1	GL	I.	Pt .	
24h	(Oui/Non)	Conc	Rend	Conc				Conc	Rend	Conc	Rend	
		mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	
2022		600		1 310		510				21,6		

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique (2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : Station d'épuration Aubugues Code Sandre de la station : 0515156V002

Caractéristiqu	ies générales										
Filière de traite	ment (cf. annex	e)		Lagu	Lagunage naturel						
Date de mise en	n service			01/0	1/1998						
Commune d'in	nplantation			Prun	et (15156)					
Lieu-dit											
Capacité nomir	nale STEU en E	H ⁽¹⁾		70							
Nombre d'abor	nnés raccordés										
Nombre d'habi	tants raccordés										
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j								
Prescriptions	de rejet										
C	-: 1	Auto	orisation o	en date du	·						
Soun	nise à	Déc	laration e	n date du							
3.6:1: /	. 1	Type de	milieu réc	epteur	Eau d	louce de s	urface				
Milieu recep	oteur du rejet	Nom du	milieu réc	cepteur	Laiga	iroux					
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg		;	et /	ou ou		Rendement (%)		
DE	$8O_5$					et		ou			
DO	CO					et		ou			
M	ES					et		ou			
NO	GL					et		ou			
N'.	ГК					et		ou			
p	H					et		ou			
NI	H ₄ ⁺					et		ou			
F	Pt					et		ou			
Charges rejete	es par l'ouvra	ge									
			Confo	ormité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DE	$3O_5$	DO	CO	M	ES	No	GL	F	Pt
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2022		270		536		230					

STEU N°3 : Station d'épuration Cancelade Code Sandre de la station : 0515156V003

Caractéristiqu	ies générales											
Filière de traite	ement (cf. annex	e)										
Date de mise en	n service			01/0	1/2006							
Commune d'in	nplantation			Prun	et (15156	5)						
Lieu-dit												
Capacité nomir	nale STEU en E	H ⁽¹⁾		90								
Nombre d'abor	més raccordés											
Nombre d'habi	tants raccordés											
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m ³ /j									
Prescriptions of	de rejet											
G	. ,	Aut	orisation o	en date du	l							
Soun	nise à	Déc	laration e	n date du								
		Type de	milieu réc	epteur	Eau c	douce de s	urface					
Milieu récep	oteur du rejet	Nom du	milieu réc	cepteur	ru de	laigairou	X					
Polluant	autorisé	Conce	ntration a		e	et /	ou ·		Rendement (%)			
1 Ollualit	autorisc		rejet (mg	g/l)	_		- Ou		Kendement (70)			
DB	3O ₅					et		ou				
DO	CO				[et		ou				
M	ES					et		ou				
NO	GL				[et		ou				
N	ГК				[et		ou				
n	H					et	<u>_</u>	ou				
NI-												
					L	et		ou				
	Pt				L	et		ou				
Charges rejeté	ées par l'ouvrag	ge										
.	G 0 11	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)		3O ₅		CO		ES		GL		Pt	
	(Out I toll)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	
2022		300		691		140	l			15		
							l					

STEU N°4 : Station d'épuration Croix de Lacamp Code Sandre de la station : 0515156V004

Caractéristiques générales										
Filière de traitement (cf. ann	Filière de traitement (cf. annexe)									
Date de mise en service			01/12	2/2005						
Commune d'implantation			Prun	et (15156)					
Lieu-dit										
Capacité nominale STEU en	EH (1)		100							
Nombre d'abonnés raccordé	S									
Nombre d'habitants raccorde	és									
Débit de référence journalies	admissible	en m ³ /j								
Prescriptions de rejet										
C	Auto	orisation e	en date du							
Soumise à	Déc	laration e	n date du							
NOTE / I I I I	Type de	milieu réc	epteur	Eau d	ouce de s	urface				
Milieu récepteur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	Cantu	ıel					
Polluant autorisé	Conce	ntration a rejet (mg		;	et /	ou ou		Rendement (%)		
DBO ₅					et		ou			
DCO					et ou					
MES					et		ou			
NGL					et		ou			
NTK					et		ou			
pН					et		ou			
NH ₄ ⁺					et		ou			
Pt					et		ou			
Charges rejetées par l'ouv	rage									
		Confo	ormité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté	
Date du bilan Conformité		$3O_5$	DO	CO	M	ES	NO	GL	F	Pt .
24h (Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2022	230		564		2				12,7	

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
Station d'épuration Bourg (Code Sandre : 0515156V001)		
Station d'épuration Aubugues (Code Sandre : 0515156V002)		
Station d'épuration Cancelade (Code Sandre : 0515156V003)		
Station d'épuration Croix de Lacamp (Code Sandre : 0515156V004)		
Total des boues produites		

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
Station d'épuration Bourg (Code Sandre : 0515156V001)	0	1,86
Station d'épuration Aubugues (Code Sandre : 0515156V002)	0	13,5
Station d'épuration Cancelade (Code Sandre : 0515156V003)	0	1,86
Station d'épuration Croix de Lacamp (Code Sandre : 0515156V004)	0	1,86
Total des boues évacuées	0	19,1

2. <u>Tarification de l'assainissement et recettes du service</u>

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Frais d'accès au service:	Coût réel sur devis	Coût réel sur devis
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾		
Participation aux frais de branchement		

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de	la collectivité	
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement (1)	25 €	35 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)		
Prix au m³	1,42 €/m³	1,42 €/m³
Autre :	€	€
Taxes e	t redevances	
Taxes		
Taux de TVA (2)	0 %	0 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Age de l'Eau)	0,25 €/m³	€/m³
VNF rejet:	0 €/m³	0 €/m³
Autre :	0 €/m³	0 €/m³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- ➤ Délibération du 30/10/2024 effective à compter du 01/11/2024 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- ➤ Délibération du 30/10/2024 effective à compter du 01/11/2024 fixant les frais d'accès au service.
- Délibération du __/__/ effective à compter du __/__/ fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du // effective à compter du // fixant la participation aux frais de branchement.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

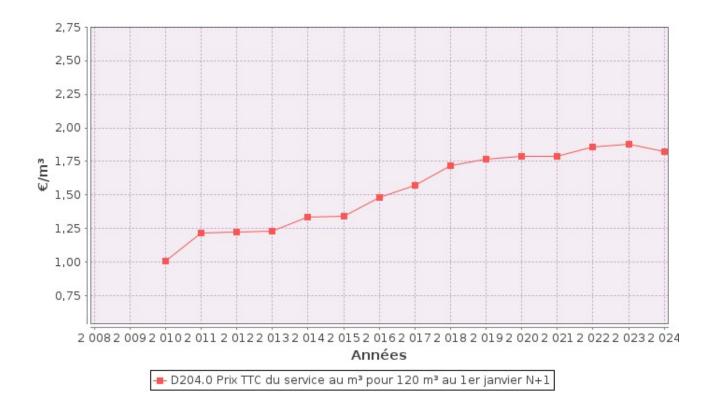
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ($120~\text{m}^3/\text{an}$) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part d	e la collectivité		
Part fixe annuelle	25,00	35,00	40%
Part proportionnelle	170,40	170,40	0%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	195,40	205,40	5,1%
Part du délégataire <i>(en c</i>	as de délégation de serv	vice public)	
Part fixe annuelle			%
Part proportionnelle			%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire			
Taxes	et redevances		
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00		%
VNF Rejet :	0,00	0,00	%
Autre :	0,00	0,00	
TVA			%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	30,00	12,60	-58%
Total	225,40	218,00	-3,3%
Prix TTC au m ³	1,88	1,82	-3,2%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2024 en €/m³	Prix au 01/01/2025 en €/m³
Prunet		

La	facturation	est	effectuée	avec	une	fréqu	ence	:
----	-------------	-----	-----------	------	-----	-------	------	---

□ annuelle
 X semestrielle
 □ trimestrielle
 □ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs	s (financement de
travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivant	s:

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique		21 917	
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique			
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (redevance Adour Garonne)		2 886	
Total autres recettes			
Total des recettes	25 802	24 803	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 24803 € (25802 au 31/12/2023).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

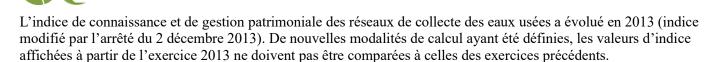


Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

taux de desserte par les réseaux d'eaux usées =
$$\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} *100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 86,84% des 190 abonnés potentiels (86,84% pour 2023).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autreséléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

points potentiels
10
10
10
10
5
3
14
17
14
17
15
10
10
10
10
10
10
10
10
0

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 108 pour l'exercice 2024 (108 pour 2023).

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5 (3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

⁽⁴⁾ non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station d'épuration Bourg		100	
Station d'épuration Aubugues		100	
Station d'épuration Cancelade		100	
Station d'épuration Croix de Lacamp		100	

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est _____ (100 en 2023).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station d'épuration Bourg		100	
Station d'épuration Aubugues		100	
Station d'épuration Cancelade		100	
Station d'épuration Croix de Lacamp		100	

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des équipements des STEU est _____ (100 en 2023).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station d'épuration Bourg		100	
Station d'épuration Aubugues		100	
Station d'épuration Cancelade		100	
Station d'épuration Croix de Lacamp		100	

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est _____ (100 en 2023).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Filières mises en oeuvre		tMS
X1 · · 1	Conforme	
Valorisation agricole	Non conforme	
	Conforme	
Compostage	Non conforme	
Incinération	Conforme	
	Non conforme	
CTELL(I)	X Conforme	1,86
Evacuation vers une STEU (1)	Non conforme	
A (Conforme	
Autre:	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1,86
oues a donné son accord (convention de réception des effluents) et		
oues a donné son accord (convention de réception des effluents) el station d'épuration Aubugues :		ilière conforme.
oues a donné son accord (convention de réception des effluents) et	t si sa STEU dispose elle-même d'une 1	
oues a donné son accord (convention de réception des effluents) et Station d'épuration Aubugues : Filières mises en oeuvre	t si sa STEU dispose elle-même d'une f	tMS
oues a donné son accord (convention de réception des effluents) et Station d'épuration Aubugues : Filières mises en oeuvre	X Conforme Non conforme	tMS
oues a donné son accord (convention de réception des effluents) et Station d'épuration Aubugues : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole	X Conforme Non conforme Conforme	tMS
oues a donné son accord (convention de réception des effluents) et Station d'épuration Aubugues : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole	X Conforme Non conforme	tMS
Station d'épuration Aubugues : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole Compostage	X Conforme Non conforme Conforme Non conforme	tMS
Station d'épuration Aubugues : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole Compostage Incinération	X Conforme Non conforme Conforme Non conforme Conforme Conforme	tMS
Station d'épuration Aubugues : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole Compostage Incinération	X Conforme Non conforme Conforme Non conforme Non conforme Non conforme Non conforme	tMS
Station d'épuration Aubugues : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole Compostage Incinération Evacuation vers une STEU (1)	X Conforme Non conforme Conforme Conforme Non conforme Conforme Conforme Conforme Conforme Conforme Conforme	tMS
1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être consideres a donné son accord (convention de réception des effluents) et estation d'épuration Aubugues : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole Compostage Incinération Evacuation vers une STEU (1) Autre :	X Conforme Non conforme Conforme Conforme Non conforme Conforme Conforme Non conforme Non conforme Non conforme	tMS

Station d'épuration Cancelade : Filières mises en oeuvre		tMS
i meres mises en ocuvic		tivis
Valorisation agricole	Conforme	
	Non conforme	
Compostage	Conforme	
composinge	Non conforme	
Incinération	Conforme	
memeration	Non conforme	
CTTFIL(I)	X Conforme	1,86
Evacuation vers une STEU (1)	Non conforme	
	Conforme	
Autre:	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1,86
Station d'épuration Croix de Lacamp :		
Station d'épuration Croix de Lacamp : Filières mises en oeuvre		tMS
Filières mises en oeuvre	Conforme	tMS
Filières mises en oeuvre	Conforme Non conforme	tMS
Filières mises en oeuvre Valorisation agricole		tMS
Filières mises en oeuvre Valorisation agricole	Non conforme	tMS
Valorisation agricole	Non conforme Conforme Non conforme	tMS
Valorisation agricole Compostage	Non conforme Conforme Non conforme Conforme	tMS
Valorisation agricole Compostage	Non conforme Conforme Non conforme Conforme Non conforme Non conforme	
Valorisation agricole Compostage Incinération	Non conforme Conforme Non conforme Conforme Non conforme X Conforme	tMS 1,86
Valorisation agricole Compostage Incinération	Non conforme Conforme Non conforme Conforme Non conforme X Conforme Non conforme	
	Non conforme Conforme Non conforme Conforme Non conforme X Conforme Non conforme Conforme Conforme Conforme	
Valorisation agricole Compostage Incinération Evacuation vers une STEU (1)	Non conforme Conforme Non conforme Conforme Non conforme X Conforme Non conforme	

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation = $\frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} *100$

Pour l'exercice 2024, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (_____% en 2023).

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portéesà l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2024, <u>0</u> demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

nombre de demandes d'indemnisation taux de débordement des effluents pour 1000 hab =
$$\frac{\text{déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} *1000$$

Pour l'exercice 2024, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2023).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et — si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public — dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2024 : 0

nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau = $\frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} *100$

Pour l'exercice 2024, le nombre de points noirs est de 0 par 100 km de réseau (0 en 2023).

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	0				1,29

Au cours des 5 dernières exercices, 0,61 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 1,29% (_____% en 2023).

3.10. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2023	Exercice 2024
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 4	0 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus		
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Non	Non
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Oui	Oui
Pour	es secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs		
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour	es secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes		
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 90 (90 en 2023).

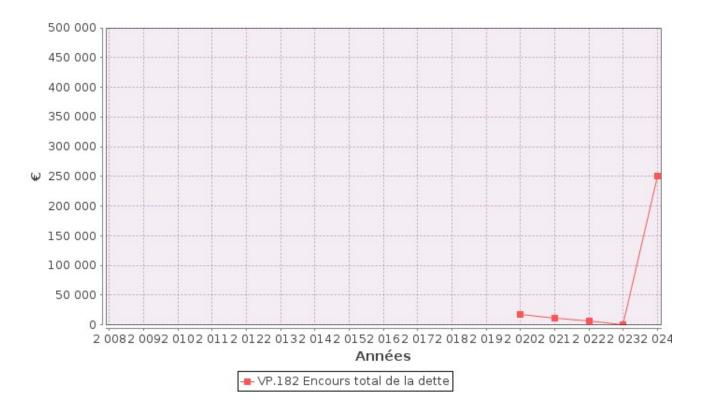
3.11. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice = $\frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	0	250 000
Epargne brute annuelle en €	43 655,78	34 441
Durée d'extinction de la dette en années	0	7,3



3.12. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2024 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

 $taux d'impayés sur les factures de l'année précédente = \frac{tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente} *100$

	Exercice \$NMinus1.year	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de		
l'année 2023 tel que connu au	553,95	557
31/12/2024		
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors	25 902 69	25 802
travaux) en € au titre de l'année 2023	25 802,68	23 802
Taux d'impayés en % sur les factures	2.15	2.16
d'assainissement 2023	2,15	2,16

3.13. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

réglementaires, y compris celles qui s	ont liées au règlement de service).	1	
Existence d'un dispositif de mémorisa	ation des réclamations reçues	[X] Oui	[□] Non
Nombre de réclamations écrites reçue	s par l'opérateur :		
Nombre de réclamations écrites reçue	s par la collectivité: 0		
taux de réclamations =	nombre de réclamations (hors prix) laissa nombre total d'abonnés du se	nt une trace écrite ervice	00
Pour l'exercice 2024, le taux de réclar	nations est de <mark>0</mark> pour 1000 abonnés (0	en 2023).	

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	37 823	454 546
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (mont	ant restant dû en €)	0	250 000
M	en capital		
Montant remboursé durant l'exercice en €	en intérêts		

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2024	. la dotation aux	amortissements a été de	€ (€ en 2023).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

—	

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

	P .
4 777	

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2024, le service a reçu		demandes of	d'abandon de d	créance et	t en a acc	ordé _				
7,77 € ont été abandonnés et/ou	versés	à un fonds	de solidarité,	soit 0,00	006 €/m ³	pour	l'année	2024	(0 €/r	n³ en
2023).										

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2023	Valeur 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	396	396
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0	19,1
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	1,88	1,82
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	86,84%	86,84%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	108	108
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité $[€/m^3]$	0	0,0006